



# COMMENT DÉCLARER VOS INDICATEURS Forfait structure 2023

DATE LIMITE 4 FÉVRIER 2024





# SOMMAIRE

### FORFAIT STRUCTURE

	Le service « Indicateurs déclaratifs 2023 »	03
	• Comment utiliser ce service	03
	Comment saisir vos indicateurs?	04
$\bigcirc$	Volet 1 : indicateurs déclaratifs	05
	• Disposer d'un logiciel référencé Ségur avec LAP certifié par la HAS (intégration d'une méssagerie sécurisée de santé)	05
	Affichage des horaires du cabinet dans l'annuaire santé	06
( )	Volet 2 : indicateurs déclaratifs	7
	Capacité à coder des données médicales	7
	• Services offerts aux parients	7
	• Encadrement d'étudiants en médecine	7
	Equipement pour vidéotransmission sécurisée	7
	• Equipements médicaux connectés	7
	Implication dans les démarches de prise en charge coordonnée	7



## FORFAIT STRUCTURE

# SERVICE « INDICATEURS DÉCLARATIFS 2023 » dans amelipro!



### Du 11 décembre au 4 février 2024 inclus

Déclarez en ligne vos indicateurs liés au forfait structure pour bénéficier de votre rémunération, **quelle que soit votre spécialité.** 



- 1. Connectez-vous à **amelipro sur** <u>ameli.fr</u>
- 2. Suivez les rubriques Activités > Convention ROSP OPTAM
- 3. Cliquez sur « Déclarer mes indicateurs ».



- 1. Demandez un formulaire papier de déclaration à votre caisse ou téléchargez-le ici
- 2. Renvoyez-le complété par courrier à votre CPAM de rattachement avec votre signature, votre cachet, vos justificatifs éventuels **avant le 4 février 2024.**

La conformité des justificatifs au regard des éléments déclarés sur amelipro pourra être vérifiée a posteriori par votre caisse lors d'éventuels contrôles.



Modalités de rémunération et règles de calcul disponibles sur ameli.fr

> Rubrique Médecins > Votre Convention







### FORFAIT STRUCTURE

# SERVICE « INDICATEURS DÉCLARATIFS 2023 » dans amelipro!



Comment saisir vos indicateurs?



Sur la page « Déclarer mes indicateurs » :

- 1. Cliquez sur l'onglet « Forfait structure » volet 1 ou volet 2 NB : les deux volets sont à renseigner
- 2. Vérifier les champs pré-remplis ou renseigner les informations manquantes.
- 3. Cocher la case « Attestation sur l'honneur » confirmant l'exactitude des éléments renseignés
- 4. Cliquez sur « Transmettre ».



Vous pouvez modifier vos données à tout moment jusqu'au 4 février 2024 minuit.





# **INDICATEURS DU VOLET 1**



Disposer d'un logiciel SEGUR avec LAP certifié par la HAS (intégration d'une messagerie sécurisée de santé)

#### Vous avez déjà déclaré vos logiciels ?

Vérifiez les indicateurs préremplis. Si vous devez les modifier (nouvel équipement), adressez votre justificatif en cliquant sur l'icône « enveloppe». Vos indicateurs sont toujours d'actualité ? Vous n'avez rien à faire.



#### Vous n'avez pas déclaré vos logiciels ?

Sélectionnez dans le menu déroulant les logiciels métier et LAP que vous utilisez. Validez votre déclaration et adressez vos justificatifs en ligne.

#### Vous êtes exonéré de l'indicateur LAP?

Le LAP certifié n'est pas exigé si votre spécialité ne dispose pas d'une offre logiciels pour 2022. Vous ne devrez alors remplir que le critère lié à l'indicateur sur le logiciel métier compatible DMP. Les spécialités concernées sont automatiquement gérées par amelipro.





## 4 INDICATEURS DU VOLET 1



Affichage des horaires du cabinet dans l'annuaire santé

- 2 situations
- Déclaration des horaires déjà effectuée dans l'annuaire santé ? Indicateur prérempli. Vous n'avez rien à faire.
- Pas de déclaration d'horaires dans l'annuaire santé ? Vous avez jusqu'au 4 février 2024 pour enregistrer vos horaires et valider votre indicateur.
- > Depuis amelipro, rubrique Activités > Saisie des horaires de cabinet.
- ou cocher l'item « les horaires d'ouverture du cabinet sont affichés » dans l'espace de saisie de votre indicateur.







# INDICATEURS DU VOLET 2



### Capacité à coder des données médicales,

afin, notamment, d'alimenter des registres de patients pour le suivi des parcours de soins.



### Services offerts aux patients,

c'est-à-dire qui facilitent la prise en charge des patients dans les parcours de soins complexes (cabinet ou structure externe).



### Encadrement d'étudiants en médecine,

(stage ambulatoire niveau 1 ou d'externat en médecine générale).



### Equipement pour vidéotransmission sécurisée,

en vue de téléconsultation (solution payante uniquement).



# **Equipements médicaux connectés acquis dans l'année** (voir liste sur amelipro)

محر

### Implication dans des démarches de prise en charge coordonnée

comme une équipe de soins primaires, une CPTS ou une Maison de santé pluridisciplinaire.



#### Comment saisir vos indicateurs sur la page « Déclarer mes indicateurs » :

- **1. Cliquez sur l'onglet « Forfait structure »** volet 1 ou volet 2 NB : les deux volets sont à renseigner
- 2. Vérifier les champs pré-remplis ou renseigner les informations manquantes.
- Cocher la case « Attestation sur l'honneur » confirmant l'exactitude des éléments renseignés
- 4. Cliquez sur « Transmettre » et conserver vos justificatifs.